



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie de Nice,
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
des établissements d'enseignement privés
sous contrat des premier et second degrés

Rectorat

Nice, 18 décembre 2014

**Service de l'Enseignement
Privé**

Chef de Service
Catherine Bellenfant
Mél :

catherine.bellenfant@ac-nice.fr

Affaire suivie par
Nathalie Liegeois-Natta
Téléphone :
04 92 15 47 23
Fax
04 92 15 47 06
Mél.
nathalie.liegeois@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Congés de formation professionnelle des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat au titre de l'année 2015-2016 – premier et second degrés

Références :

- article R.914-105 du code de l'éducation ;
- décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;
- décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat.

La présente circulaire a pour objet de lancer la campagne d'appel à candidature pour les congés de formation professionnelle des maîtres de l'enseignement privé, à effet de la rentrée scolaire 2015.

Elle concerne les maîtres contractuels ayant accompli au moins l'équivalent de trois années à temps plein de services effectifs dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ou dans un établissement public au 1^{er} septembre 2015, ainsi que les maîtres délégués justifiant de l'équivalent de 36 mois de services effectifs à temps plein, au titre de contrats de droit public, dont 12 mois au moins dans l'Education nationale, à cette même date.



2 / 2

Les personnels formuleront leur demande exclusivement à l'aide de l'imprimé joint en annexe. Les candidats devront définir de manière précise leur projet individuel de formation dans une lettre de motivation, détaillant les objectifs qualitatifs poursuivis, leur itinéraire professionnel ainsi que les enjeux pour leur carrière et le service public.

Ces demandes individuelles dûment renseignées et revêtues de l'avis du chef d'établissement devront m'être adressées avant le 9 février 2015, exclusivement au format PDF, par courriel à nathalie.liegeois@ac-nice.fr.

Les candidatures seront soumises aux membres des corps d'inspection en vue de recueillir leur avis pédagogique.

J'appelle votre attention sur le fait que les dossiers présentés par les maîtres susceptibles de perdre leur emploi et présentant un projet crédible de reconversion seront examinés prioritairement.

Je vous remercie par avance de bien vouloir procéder à une large diffusion de cette circulaire auprès des maîtres concernés de votre établissement et de veiller au respect du calendrier.

Signé

Copie à :

- Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale
- Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes et du Var
- Messieurs les Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique des Alpes-Maritimes et du Var



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEE 2015-2016

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Date de naissance :

Echelle de rémunération : Echelon : Discipline :

Diplôme le plus élevé :

Etablissement privé : depuis le :

maître délégué / contractuel depuis le

sollicite l'octroi d'un congé, au titre du décret n° 85-607 du 14-06-1985, en vue de suivre la formation personnelle suivante :

✧ Désignation :

✧ Date de début :

✧ Durée :

✧ Nombre d'heures de formation :

✧ Organisme responsable :

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage :

- à reprendre un emploi dans un établissement privé sous contrat à l'expiration de ce congé, pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement ;
- en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue ;
- à produire une attestation mensuelle d'assiduité.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives au congé de formation professionnelle, notamment en ce qui concerne la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire qui est de 12 mois.

Adresse pendant le congé de formation :
.....

Avis du Chef d'Etablissement :

Ale
(signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Date de réception au Rectorat : 9 février 2015

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous déjà présenté une demande de :

congé de formation professionnelle

oui non

au titre de l'année :

- C.L.M. ou C.L.D. obtenus au cours des
cinq dernières années

Avez-vous déjà obtenu un :

congé de formation professionnelle

oui non

Date et durée du congé obtenu

.....

congé de mobilité

oui non

Date et durée du congé obtenu :

.....

JOINDRE UNE LETTRE DE MOTIVATION

Je, soussigné(e)

, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A.le

(signature)